

Notes sur la fuite de Monge lors des journées de Prairial

Auteurs : Taton, René

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Transcription & Analyse

AnalyseEnsemble de documents et d'outils constitué par René Taton pour le traitement scientifique et l'annotation de la lettre 1. Monge aux citoyens Godelle et Lebrun, élèves de l'École normale de l'an III :

Notes tapuscrites à partir du récit biographique *Vie de Monge* par Eugène Eschassériaux (24)

Transcription de la loi de la République française an III (25)

La transcription tapuscrite de l'arrêté de la Section de l'unité, du 4 thermidor an 3 (27)

La photocopie de l'arrêté de la Section de l'unité, du 4 thermidor an 3 (28)

Une liste manuscrite d'identification des signataires de la pétition en faveur de Monge mentionnée dans l'arrêté. (17)

Voir l'inventaire du [fonds René Taton](#) (Caphes), pp. 126-127.

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

GenreDocumentation - Autre type de document

Mentions légalesFiche : Marie Dupond (UDPN/USPC); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à

l'Identique 3.0.

Éditeur de la fiche Marie Dupond (UDPN/USPC); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Information générales

Langue Français

Cote RT. 11.1.3

Informations éditoriales

Contexte géographique Paris

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 06/09/2018 Dernière modification le 11/02/2022

D'après la biographie Eschassériaux.

Monge est décrété d'arrestation par la section de l'Unité.

Mme Monge l'apprend d'un jeune homme logeant dans une maison en face de la sienne.

Ce jeune homme, qu'elle ne connaissait pas, lui conseille de pourvoir sans retard à la sécurité de son mari.

Monge se sauve de suite dans la forêt de Bondy et, de là, à Aulnay, dans la maison de campagne de Berthollet. A peine avait-il fui que des agents de la section de l'Unité se présentaient chez lui pour l'arrêter. On est alors environ le 10 prairial.

Monge, pendant ce temps, quitte la maison de campagne de Berthollet pour une chambre au cinquième étage d'une maison de la rue Jean-Jacques Rousseau, vis-à-vis la Grande Poste (une maison d'un ami de son beau-frère Bour). Il reste deux mois dans le réduit dans une anxiété continuelle, alimentée par sa femme et ses filles.

Monge réclame sa mise en liberté vers le 3 thermidor. Le 4 thermidor, un arrêté du Comité de sûreté générale met provisoirement Monge en liberté.

N°145

Loi n°816 (du 1er Prairial)

Loi par laquelle la Convention nationale se déclare en permanence, et enjoint à tous les citoyens de se porter en armes aux chefs lieux de leurs sections respectives.

N°147

Loi n°836 (du 1er Prairial)

Loi portant que les sections s'assembleront quintidi prochain pour désarmer et même arrêter les assassins et les agens de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor.

La Convention nationale voulant rétablir l'ordre et en mettre les ennemis dans l'impossibilité de nuire, Décrète que quintidi prochain, les sections s'assembleront et procéderont sur le champ au désarmement des assassins, des buveurs de sang, des voleurs et des agens de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor, les autorise même à arrêter ceux qu'elles croiront devoir être traduits devant les tribunaux, à la charge néanmoins de les faire conduire au Comité de sûreté générale aussitôt l'arrestation, et d'en déposer les motifs.

n°148

Loi n°852 (du 5 Prairial)

Loi qui rapportant celle du 12 germinal décrète d'arrestation Barère, Collot, Billaud et ~~Vader~~ et ordonne la mise en jugement de Pache, Audouin, Bouchotte.

..(p.2)..Pache, Audouin son gendre, Bouchotte ex-ministre, Daubigny son adjoint, Clémence ci-devant employé au Comité de salut public, Marchand, id., Héron, ci-devant employé au Comité de sûreté générale, Hassenfraz seront traduits au tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir pour y être incessamment jugés.

Loi n°854 (du même jour)

décrétant la mise sous scellés des papiers des personnes décrétées d'arrestation.

23 juillet 1795 27

Monge

Section de l'Unité

Du 4 Thermidor, an 3

Vu la pétition du Cen Monge, contre lequel il y a ^{eu} un mandat d'arrêt en exécution de la loi du premier Prairial, Et considéré les motifs d'arrestation énoncés dans le Procès Verbal de l'assemblée de la section de l'Unité, ainsi que les attestations jointes à la pétition de Monge souscrites par les Représentans du Peuple, Marey, Fourcroy, Marec, Nullard, Carnot, Lakanal, Oudot, Ysabeau, Camboulas, Villars, Berzard?, Rameau, Eschassériaux aîné, Paganel, Berlier, Deleyre, Baudin des Ardenes, Guitit? du Loiret et autres.

Le Comité arrête que le Cen Monge sera mis provisoirement en liberté, et les scellés levés.

Les Membres du Comité de Sté Gale.

Signé L. B. Genevois, Pierret, Courtois, Bailleul, Kervelegan, Boilly, Bergoeing, Perrin et Lomont.

P. C. Conforme
Bourguignon

Monge

N° 1766
Monge 1797

Section del 'Unité' 40.

Du 11 Ebreiro, an 3. &c.

La pétition de Monge, contre lequel
il y a eu mandat d'arrêt le 11 Ebreiro, 1797.
Du premier Préal, Et Considéré les motifs
D'arrêter l'union dans le sein verbal de la pétition
De la section de l'Unité, ainsi que la attestation jointe
à la pétition de Monge fournie par les représentants
De l'Unité, Monge, Fourcy, Marc, Mullard, Carrot,
L'Égal, Pédot, Rabou, Camboules, Villers, Regard,
Aumeau, Chaparier, aini, Pagnel, Serlier, Delégue,
Boudin, Lesardennes, Guittet, Dubois et autres.

Le Comité unité que la Com. Monge sera mise
à disposition en liberté, et les autres levés.

Les Membres du Comité de l'Unité
Signé Les. Genevois, Piroet, Piroet,
Maillet, Kervelgan, Bailly, Berguier,
Perrin et domont.

P. C. Conton.

Mongier

Com. l'orig. et
Londos

ou

4 Thermidor an 3 = 23 juillet 1795

17

MAREY, Nicolas-Joseph (Côte d'Or)
FOURCROY, Antoine-François (Paris)
MAREC (Finistère)

CARNOT, Lazare (Pas-de-Calais)
LAKANAL, Joseph (Ariège)
OUDOT, (Côte d'Or)
YSABEAU, Claude-Alexandre (Indre et Loire)
CAMBOULAS (Aveyron)
VILLARS (Loire Inférieure)
BEZARD (Oise)
RAMEAU, (Côte d'Or)
ESCHASSÉRIEUX ^{autre} (Charente Inférieure)
PAGANEL, Pierre (Lot et Garonne)
BERLIER, Théophile (Côte d'Or) 1761-1844
DELAYRE, (Bec d'Ambès)
BAUDIN, Pierre (Ardennes) 1748-1799
... ^{des Ardennes}

Général du Direct et l'autre

M^{re} de C^{te} de Saint-germain (an 4 Thermidor an 3 =

L B Genevois

Pierrot
Coustoi, Edm Bonaventura (Aube) 1781-1816
Boillieu, Jacques Charles (Saône-et-Loire) 1762-1843
Kervélegan, Auguste Bernier François Legrand (Finistère) 1748-1825
Boilly
Bergoing, François (Paris) 1750-1829
Perrin
Domont